

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5161>



Affectation des stagiaires

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Exercice de nos métiers - Entrée dans le métier-enseignant.es stagiaires-INSPE -



Date de mise en ligne : mercredi 13 juillet 2016

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le ministère n'a pas attribué aux M1 maintenus dans l'académie les 200 points d'ex-contractuel, AED ou EAP (il a attribué par contre les autres éléments du barème : classement, situation familiale, handicap).

Il y a ainsi une inégalité de barème entre les stagiaires mi-temps issus du mouvement et ceux maintenus en académie ce qui risque de créer des problèmes pour l'affectation intra.

La section académique du SNES FSU est intervenue le lundi 11 juillet en direction du rectorat afin que les corrections nécessaires soient apportées. Toutefois, nous invitons les stagiaires à être vigilants et à prendre contact avec les services du rectorat (ce.dirh@ac-dijon.fr) afin de leur faire part de toutes anomalies constatées.

La section académique du SNES FSU est à vos côtés pour vous accompagner dans vos démarches et demandes auprès du rectorat.

Post-scriptum :

<http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5137>